



Site internet de competitions photos payant

Par alexa009

Bonjour,

Je compte lancer bientôt mon site internet qui permet aux utilisateurs de participer à des competitions photos et de gagner de l'argent.

L'utilisateur doit payer une somme d'argent (5 euros) pour pouvoir participer à une competition.

L'utilisateur doit soumettre une photo qui correspond aux règles de la competition.

Les utilisateurs votent pour élire le gagnant de la competition.

La récompense de la competition sera financée par les frais de participations et sera versée au gagnant.

Mes questions sont:

- Est ce que ce genre de site est legale en France
- Est ce que c'est considéré comme un site de pari?
- Est ce qu'il y a une demarche necessaire à faire?

Merci pour votre aide.

Par AGeorges

Bonjour Alexa,

Une première lecture :

Code de la sécurité intérieure - Article L320-1

[url=https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000039182525]https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000039182525[/url]